FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Année 1914 — THÈSE — N°

POUR LE

# DOCTORAT EN MÉDECINE

PAR

**Jean-Louis-Emile EISSEN**

Né le 29 février 1884, à Valentigney (Doubs),
Ancien externe des hôpitaux de Paris,
Médaille de bronze de l'Assistance publique,
Interne des Asiles de la Seine,
Médecin auxiliaire au 1er groupe d'aérostation.

---

# L'ASILE FRANÇAIS

DE

# STÉPHANSFELDEN

## (ALSACE)

---

*Président* : M. GILBERT BALLET, *Professeur*.

---

PARIS

VIGOT FRÈRES, ÉDITEURS

23, RUE DE L'ÉCOLE-DE-MÉDECINE, 23

1914

# *Faculté de Médecine de Paris*

LE DOYEN : M. LANDOUZY

| PROFESSEURS : | MM. |
|---|---|
| Anatomie | NICOLAS |
| Physiologie | Ch. RICHET |
| Physique médicale | WEISS |
| Chimie biologique et Chimie générale | DESGREZ |
| Parasitologie et Histoire naturelle médicale | BLANCHARD |
| Pathologie et Thérapeutique générales | ACHARD |
| Pathologie médicale | WIDAL<br>TEISSIER |
| Pathologie chirurgicale | LEJARS |
| Anatomie pathologique | Pierre MARIE |
| Histologie | PRENANT |
| Opérations et appareils | Auguste BROCA |
| Pharmacologie et matière médicale | POUCHET |
| Thérapeutique | N. |
| Hygiène | CHANTEMESSE |
| Médecine légale | THOINOT |
| Histoire de la médecine et de la chirurgie | LETULLE |
| Pathologie expérimentale et comparée | ROGER |
| Clinique médicale | DEBOVE<br>LANDOUZY<br>GILBERT<br>CHAUFFARD |
| Maladies des enfants | HUTINEL |
| Clinique des maladies mentales et des maladies de l'encéphale | Gilbert BALLET |
| Clinique des maladies cutanées et syphilitiques | GAUCHER |
| Clinique des maladies du système nerveux | DEJERINE |
| Clinique chirurgicale | DELBET<br>QUENU<br>N.<br>HARTMANN |
| Clinique ophtalmologique | DE LAPERSONNE |
| Clinique des maladies des voies urinaires | LEGUEU |
| Clinique d'accouchements | BAR<br>COUVELAIRE<br>RIBEMONT-DESSAIGNE |
| Clinique gynécologique | POZZI |
| Clinique chirurgicale infantile | KIRMISSON |
| Clinique thérapeutique | Albert ROBIN |
| Hygiene clinique de la 1re enfance | MARFAN. |

## Agrégés en exercice

| MM. | | | |
|---|---|---|---|
| ALGLAVE | GUILLAIN | LOEPER | ROUSSY |
| BERNARD | JEANNIN | MAILLARD | ROUVIERE |
| BRANCA | JOUSSET (A.) | MOCQUOT | SAUVAGE |
| BRUMPT | LABBE (Henri) | MULON | SCHWARTZ |
| CAMUS | LAIGNEL-LAVASTINE | NICLOUX | SICARD |
| CASTAIGNE | LANGLOIS | NOBECOURT | TANON |
| CHAMPY | LECENE | OKINCZYC | TERRIEN |
| CHEVASSU | LEMIERRE | OMBREDANNE | TIFFENEAU |
| DESMAREST | LENORMANT | RATHERY | VILLARET |
| GOUGEROT | LEQUEUX | RETTERER | ZIMMERN |
| GREGOIRE | LEREBOULLET | RIBIERRE | |
| GUENIOT | LERI | RICHAUD | |

*Par délibération en date du 9 décembre 1798, l'École a arrêté que les opinions émises dans les dissertations qui lui seront présentées, doivent être considérées comme propres à leurs auteurs et qu'elle n'entend leur donner aucune approbation ni improbation.*

A la Mémoire vénérée de mon PÈRE

A ma chère MÈRE

A la chère Mémoire de M. Albert PIAT

Meis et Amicis

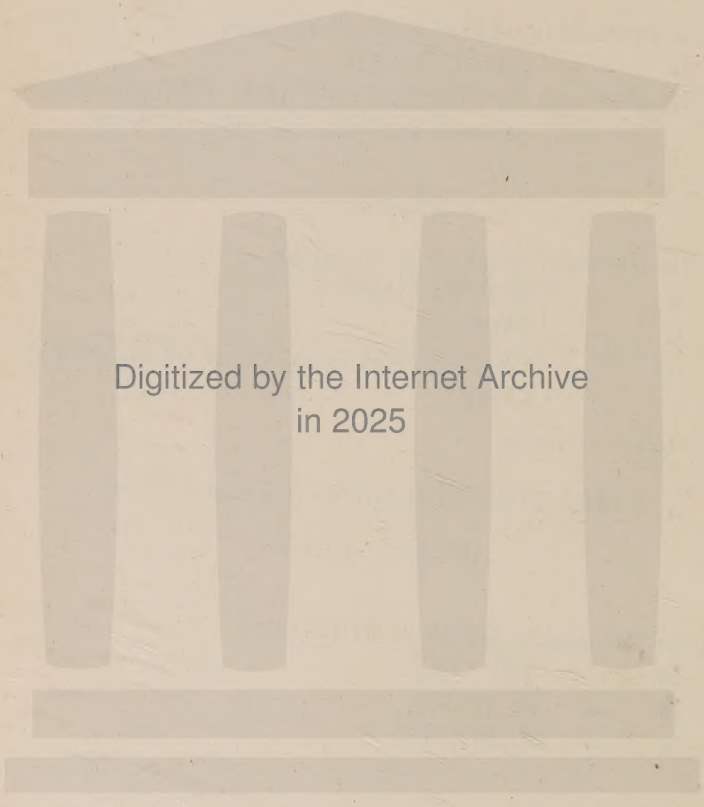

Digitized by the Internet Archive
in 2025

https://archive.org/details/laasilefrancaisd0003jean

# L'ASILE FRANÇAIS
## DE STÉPHANSFELDEN (ALSACE)

---

### INTRODUCTION

La thèse que nous présentons aujourd'hui n'est que la première partie d'un travail plus important que nous voulions consacrer à l'assistance aux aliénés en Alsace.

Ce sujet qui peut paraître un peu particulariste nous avait depuis longtemps séduit, car il répond à l'affection profonde et filiale que nous avons toujours portée à notre petite patrie.

Après avoir étudié l'asile de Stéphansfelden depuis sa fondation jusqu'à nos jours, nous voulions consacrer un chapitre au nouvel asile de Rouffach, à l'asile de Hördt et enfin à la clinique psychiatrique de Strasbourg.

Commencé au printemps, les événements tragiques que nous vivons nous ont empêché de mener notre projet à bien. C'est pourquoi nous ne présentons aujourd'hui que ce qui a trait à la période française de l'assistance aux aliénés représentée par l'asile de Stéphansfelden.

Et, puisque aujourd'hui, après avoir longtemps musé

aux chemins de la science nous arrivons au terme de notre vie d'étudiant, qu'il nous soit permis d'adresser des remerciements à ceux qui nous y ont guidé.

A notre premier maître tout d'abord, au docteur Quélet, de Seloncourt, qui ouvrit nos yeux d'enfant sur les secrets de la nature et qui éveilla en nous le goût de la botanique.

Au docteur Louis Magdelaine, dont l'amitié et l'exemple furent pour nous un précieux encouragement.

Plus tard, dans les hôpitaux de Paris, à tous nos maîtres, mais principalement aux deux qui ne sont plus à nos côtés pour nous guider de leurs conseils, au professeur Paul Berger et au plus cher de tous, à notre bon « patron », le professeur agrégé P.-E. Launois.

A nos maîtres actuellement dans les asiles de la Seine.

A nos conférenciers d'internat Verdun et Génil Perrin.

C'est grâce à l'obligeance du docteur Dagonet, médecin de l'asile Sainte-Anne, que nous avons pu mener cette thèse à bien, car c'est lui qui nous en a fourni les principaux matériaux en nous prêtant le livre de Starck sur lequel nous nous sommes guidé.

Qu'il veuille bien trouver ici l'expression de notre vive et respectueuse gratitude.

En terminant, nous dédions aussi cette thèse à nos collègues et amis des asiles que les événements actuels ont dispersés sur les champs de bataille et qui tous travaillent à ce qui fut le rêve et l'espoir légués par nos chers morts : l'Alsace de nouveau et pour toujours française.

# I

## Le quartier d'aliénés à l'hôpital de Strasbourg.

L'immense mouvement d'humanité, qui, à la fin du XVIII[e] siècle avait commencé dans différents pays à la fois pour atteindre son apogée en pleine terreur avec Pinel avait été le point de départ de réformes unanimes dans l'assistance aux aliénés.

Les locaux dans lesquels étaient soignés les aliénés ne différaient pas beaucoup à Strasbourg des cages où pêle-mêle vivaient les malheureux de Bicêtre.

Pour les départements de la Haute et de la Basse-Alsace il n'y avait qu'un quartier d'aliénés à l'hôpital de Strasbourg.

La commission de l'hôpital, réunie en 1806, émue de cet état lamentable avait demandé la construction de nouveaux bâtiments. Elle demandait la création de 80 lits et avait pour cela voté un crédit de 100.000 francs. Le devis de l'architecte Boudhors dépassait de beaucoup ce chiffre.

Les choses restèrent dans l'état jusqu'en 1814 où la commission reprit d'urgence le projet.

Voici comment Esquirol (1) qui visita à cette époque le quartier d'aliénés s'exprime :

« Il n'y a pas non plus, à Strasbourg, de maison séparée ou réservée spécialement aux aliénés : ils sont détenus dans un bâtiment détaché de l'hôpital civil au fond de la cour et qui sert en même temps aux salles de clinique de la Faculté. La cour est commune aux insensés, aux malades de l'hôpital et à ceux de la clinique, de manière qu'ils s'y promènent tous pêle-mêle.

« Les fous non furieux ou qui ne salissent pas sont tenus dans les salles basses de ce local au nombre de trois : deux pour les hommes, une pour les femmes et couchés comme des malades ordinaires dans des rangées de lits ; une cloison les sépare de la salle des femmes, qui est fort peu aérée et si petite que les lits se pressent l'un contre l'autre. Pour les fous importuns qui crient ou qui se salissent, on a imaginé d'établir aux extrémités des salles et à leurs côtés des espèces de cages ou armoires en planches qui peuvent tout au plus contenir un homme de moyenne longueur, élevés de demi-pied au-dessus du sol avec un plancher à claire-voie. Ces cages ou armoires sont jonchées de paille sur laquelle couche l'insensé, nu ou à demi nu, où il prend ses repas et où il rend ses ordures dont le liquide découle de la claire-voie sur le sol de la salle, ce qui donne à ce

(1) *Traité du délire*, t. I, p. 190 et s.

malheureux réduit une infection continuelle. J'avoue que j'ai été excessivement affligé de ce spectacle, car je n'avais vu jusqu'alors qu'à Gênes des hommes mis en cage et c'étaient des galériens.

« Point de distinction de sexes : ils se trouvent pêle-mêle; une femme est dans sa cage à côté d'un homme qui est dans la sienne, séparés seulement par une cloison en planche, et, j'ai vu, à l'extrémité de cette affreuse salle dont 26 cages font les côtés, l'espace du milieu occupé par un lit dans lequel était une folle de l'âge d'environ 36-40 ans qui me tirait par un pan de mon habit. Il y a fort peu d'années qu'un dragon fut mis dans une de ces cages ayant pour voisine dans la cage contiguë une jeune paysanne maniaque. Le soldat parvint à enlever une planche de la cloison commune et cohabita avec la paysanne qu'il rendit enceinte. Cette expérience n'a produit aucun changement de disposition car j'ai encore vu le même arrangement de femmes folles à côté de fous sur la fin de 1814, époque où j'ai écrit ces lignes ».

Ce sont les mêmes faits rapportés presque dans les mêmes termes que la commission faisait valoir pour aboutir à une solution.

Deux hommes, Schaal et Ristelhüber, médecin de l'hôpital se chargèrent de ne pas laisser tomber la question. C'est surtout le dernier qui, depuis 1816, publia une série de brochures et de traités sur l'amélioration du sort des aliénés.

Le premier résultat de leurs efforts fut, dès 1817, la suppression des cages. Et, lorsqu'en 1819 le ministère,

ému des conclusions d'une enquête faite dans différents asiles demanda des explications, la commission de l'hôpital et le maire de Strasbourg purent répondre que les faits visés n'existaient plus.

En 1818, 58 malades étaient en traitement au quartier d'aliénés. Ce quartier comprenait 7 divisions; il y avait trois divisions de cellules alignées le long d'un mur. En dehors des cellules il y a 4 divisions, deux pour hommes et deux pour femmes. Une division spéciale est réservée aux incurables. La salle de malades tient lieu de dortoir, de réfectoire, de salle de réunion et d'infirmerie. On compte 32 pieds carrés pour chaque lit. Au milieu de la salle il y a un vide de 150 pieds carrés. Le plafond est élevé de 10 pieds. Le sol est en briques.

Les cellules sont en chêne, mesurent 8 pieds de long sur 4, la cloison ne monte pas jusqu'au plafond. Le sol est parqueté et légèrement en pente pour permettre l'écoulement des immondices.

Le haut de la cellule est fermée par des lattes. En somme c'étaient des caisses en bois ne permettant aucune surveillance et ne recevant l'air et la lumière que par l'intervalle de 2 pieds existant entre le plafond et le haut des cellules.

En 1819, Ristelhüber non content des progrès réalisés jusqu'alors proposa la mise à l'étude de la construction d'un asile indépendant de l'hôpital; cet asile serait entretenu, à frais communs par la Haute, la Basse-Alsace et la partie de la Lorraine où l'on parle allemand.

Le projet, presenté et soutenu par lui fut ratifié par la commission de l'hôpital et les démarches commencèrent pour trouver les bâtiments appropriés.

Dès 1819 la commission avait proposé Saint-Jean et la maison de force voisine mais elle ne donnait cela que comme indication en raison du peu de commodité de la maison de force.

En 1820 et 1821 Ristelhüber, outre Saint-Jean, proposait les ateliers municipaux, ou la maison de force, ou encore Sainte-Marguerite alors caserne. Ce fut Sainte-Marguerite que choisit la commission. Le préfet Malouet fit une enquête auprès du colonel du génie dont dépendait cette caserne.

Il en référa également à la direction centrale de l'armée à Paris et au maire de Strasbourg. Il était décidé en principe qu'en échange de Sainte-Marguerite évacuée par l'autorité militaire la ville transformerait les ateliers municipaux en caserne.

Grâce à un rapport présenté par une délégation du conseil municipal et le maire de Strasbourg Kentzinger, au retour d'un voyage d'études dans les principaux asiles de l'intérieur de la France nous pouvons nous faire une idée de l'aspect du quartier d'aliénés en 1821.

« La grande salle commune pour incurables contient 23 lits qui se touchent presque. Dans cette même salle on a édifié deux petites chambres en planches, plus loin quatre cellules et le logement du gardien-chef qui se compose d'une pièce et d'une cuisine; tout ceci est dallé.

« A côté de cette salle on trouve une chambre avec

quatre cellules. Ces dernière sont vieilles, mal fermées et planchéiées. A vingt-cinq pieds à gauche de cette salle et tout près de la place où se trouve le fumier s'élève la tour. Cette dernière possède au rez-de-chaussée cinq cellules vieilles et sombres où l'on met les agités et les incurables des deux sexes. C'est une place humide, malsaine. Au premier étage nous trouvons une chambre de neuf lits pour femmes incurables. Tout auprès se trouve la salle de bains commune aux malades de tout l'hôpital et aux aliénés. Cette salle est sombre, mal aérée et renferme trop de baignoires. Près de la salle de bains on a édifié cinq nouvelles cellules, bien aménagées dans une petite pièce, dans lesquelles on enferme les aliénés des deux sexes qu'il y aurait danger à laisser dehors.

« A côté une autre salle de onze lits pour les malades femmes et de là on passe dans une salle de sept lits pour les femmes entrantes, puis dans une dernière chambre de cinq lits pour les hommes tranquilles.

« Mais, en résumé, on s'est contenté de séparer les sexes et d'isoler les agités mais à part cela rien n'a été fait ».

Le transfert de l'asile Sainte-Marguerite paraissait en bonne voie, le préfet ayant informé la commission que le conseil général contribuerait à l'installation de l'asile central.

Mais le rapport que nous venons de citer remettait tout en question, les conclusions en effet étaient les suivantes :

« Il est impossible à la ville d'échanger les ateliers

municipaux contre Sainte-Marguerite, mais pourquoi ne pas choisir Stéphansfelden qui est vacant et offre l'avantage d'être dans une position isolée? »

C'est donc au maire de Strasbourg, Kentzinger, que revient l'honneur d'avoir, le premier, pensé à Stéphansfelden pour en faire un asile. Nous verrons par ailleurs qu'il s'écoula assez longtemps avant que ce projet ne soit mis à exécution.

## II

## Projets divers.

Ce Stéphansfelden dont parlait le projet est un couvent situé à environ 15 kilomètres au nord-ouest de Strasbourg, sur la route de Haguenau. Il fut fondé au début du XIIIe siècle par Étienne, landgrave d'Alsace. Ce landgrave avait fait, vers 1203 un pèlerinage à Rome et il avait beaucoup admiré les grands services qu'y rendait l'hôpital du Saint-Esprit réservé aux pauvres et aux enfants trouvés. Il décida de créer en Alsace une fondation semblable et dès son retour il fit construire Stéphansfelden.

Cette fondation pieuse du landgrave Étienne paraît d'ailleurs difficilement accordable avec les dates : En 1200 ce sont les comtes de Werde qui sont landgraves d'Alsace; il y eut un comte Etienne d'Eggisheim vers l'an 800, enfin une pierre du seuil de la chapelle porte la date de 1088.

Ce furent les religieux du Saint-Esprit qui furent

chargés de l'entretien de cet asile ; bientôt même, grâce aux dotations, et aux domaines Stéphansfelden devint la maison mère de l'ordre du Saint-Esprit qui s'était donné la même tâche charitable que saint Vincent de Paul.

Plusieurs fois détruits : guerre des paysans 1526, pendant la guerre de 30 ans, en 1674, pendant la campagne de Turenne, en 1694 encore, les bâtiments étaient toujours reconstruits.

En 1777, Louis XVI, tout en confirmant les traditions hospitalières de Stéphansfelden place le couvent sous l'autorité du cardinal archevêque de Strasbourg.

En 1789, l'administration passe à la commission de l'hôpital de Strasbourg. Hôpital militaire durant les guerres de la République il reprend ses anciennes fonctions en 1799 et les garde jusqu'en 1816. A ce moment, Stéphansfelden entre les mains des alliés était devenu caserne. Les enfants y reviennent en 1819, mais sont définitivement licenciés et placés dans des familles en 1821. Depuis lors, comme le disait Kentzinger, les bâtiments étaient inoccupés.

Stéphansfelden comprenait à cette époque une construction centrale avec, au nord, une grange et au nord-ouest un bâtiment avec les étables.

Le préfet Malouet n'accepte pas le projet de transfert à Stéphansfelden et propose à nouveau Sainte-Marguerite comme asile central. Il reprend dans son rapport les arguments précédemment invoqués, mais ajoute quelques renseignements intéressants sur la condition des aliénés transférés à Maréville :

« La situation des malades transférés à Maréville n'est guère meilleure, tout traitement psychique est impossible étant donné qu'ils vivent au milieu de gens ne parlant pas leur langue. Le prix de pension minime payé pour eux par le département laisse à penser quels

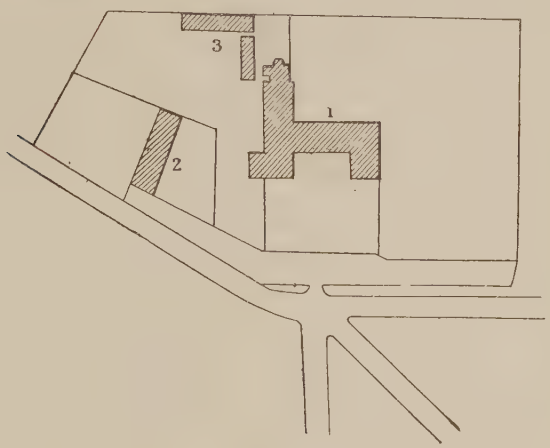


Plan I.

1) Corps de bâtiment principal et chapelle. — 2) Grange. — 3) Grenier.

peuvent être les soins et la nourriture qu'ils reçoivent ».

Et il ajoute :

« De tout ceci il résulte que la fondation d'un asile pour le département du Bas-Rhin et l'amélioration de l'assistance aux aliénés sont de la dernière urgence. Il y a en somme 250 malades à hospitaliser dont 70 de Strasbourg, 50 qui sont actuellement à Maréville, 70 épileptiques et 50 malades de circonscriptions voisines. L'ancien hospice des Enfants-Trouvés (1) paraît trop petit

(1) C'est-à-dire les Ateliers nationaux.

et Saint-Jean a reçu une autre affectation. Stéphansfelden pourrait être choisi, mais l'air doit y être mauvais et les bâtiments ne sont pas construits solidement. Le bâtiment de choix serait Sainte-Marguerite; la situation élevée en est favorable, les bâtiments bien tenus offrent une place suffisante, de grands jardins sont alentour. Le prix des restaurations et arrangements s'élèverait à 60.000 francs mais ces frais pourraient être facilement couverts en mettant la journée d'hospice à quatre-vingt-cinq ou quatre-vingt-dix centimes. »

Sur la proposition du préfet le conseil général vote 15.000 francs pour l'aménagement de Sainte-Marguerite.

Comme le maire insistait pour Stéphansfelden le préfet insistait sur la mauvaise distribution des lieux et sur l'éloignement de la ville, ce qui aurait augmenté les frais.

Et, passant outre aux décisions du conseil muuicipal, il fit dresser par une commission le devis de restauration de Sainte-Marguerite et étudier un plan d'ensemble.

En janvier 1822, la commission de l'hôpital, soutenue par le conseil municipal déclare que la ville de Strasbourg ne devait entrer en rien dans les frais de la construction d'un asile départemental et qu'elle ne pouvait céder les ateliers nationaux. Cette motion se terminait ainsi :

« Puisque le département doit avoir sa section dans le nouvel asile c'est à lui d'en couvrir les frais, la ville ne pourrait y être contrainte que proportionnellement. En aucun cas on ne peut lui demander de donner sa pro-

priété. De plus, il est évident que les négociations touchant la remise de Sainte-Marguerite doivent être conduites directement entre le département et l'autorité militaire.

« Les plans qui nous ont été soumis paraissent trop étendus et sans règles. Enfin un asile d'aliénés ne doit pas être bâti dans une ville populeuse, forteresse au surplus, mais doit être bâti à la campagne et doit pouvoir recevoir de 200 à 300 malades ».

Et la commission proposait à nouveau Stéphansfelden.

L'autorité militaire refusant de céder Sainte-Marguerite à moins que la ville ne consente à un échange, le préfet revient à la charge et parle à nouveau des inconvénients de Stéphansfelden, entouré d'eau en partie stagnante et où les affections oculaires étaient courantes chez les enfants précédemment hospitalisés.

Devant l'insistance du maire, le préfet Vaulchier, nommé entre temps, charge le professeur Fodéré de visiter Stéphansfelden au point de vue de son utilisation possible.

Du rapport de Fodéré, paru le 7 décembre 1823, il est un passage à retenir :

« C'est un grand bonheur si, jusqu'à présent, aucun des projets tendant à la construction d'un asile dans Strasbourg n'a abouti, car Stéphansfelden est le lieu le mieux choisi. Il est situé dans une jolie contrée, le fleuve qui fréquemment déborde peut être régularisé ou mieux encore utilisé pour l'irrigation des prairies. Les constructions ne semblent pas mauvaises. Son éloignement de la ville n'est qu'avantageux, car un endroit isolé est

nécessaire à l'édification d'un asile. Plus utile encore est le fait que l'on peut avoir des champs et des jardins où travailleront les malades, car tout le monde s'accorde aujourd'hui pour reconnaître que le travail et même un peu de fatigue au grand air est un des meilleurs remèdes, aussi bien pour recouvrer la santé corporelle que la santé morale.

« A Stéphansfelden il y aurait de la place pour tous les malades de langue allemande du département, on pourrait même en recevoir du pays de Bade puisqu'il n'y a pas encore là d'asile public. »

D'autres remarques intéressantes sont encore à citer dans ce rapport : Fodéré est d'avis qu'en fixant à 85 centimes le prix de la journée d'hôpital le préfet Malouet s'est trompé de moitié, car les endroits où ces prix sont admis sont des maisons de surveillance pour fous, où il n'y a jamais de malades, où la direction cherche son honneur dans l'économie, où l'on pense que les aliénés peuvent souffrir de la faim et de la soif et où on leur donne la nourriture la plus grossière. La plupart des aliénés sont affamés, beaucoup sont difficiles ou rendus délicats. Ils ont besoin de beaucoup d'habits et de linge car beaucoup déchirent.

Fodéré conseille encore l'affermage des jardins et des champs et la constitution d'une métairie économique et assure que bien administré l'asile doit se suffire à lui-même.

Sur le vu de ce rapport le préfet fit dresser des devis et des plans pour l'arrangement de Stéphansfelden

et les soumit au conseil général de 1824. D'après les plans, l'installation était prévue pour 200 malades. Les services généraux, les habitations des médecins et des employés ainsi que les bains étaient dans le milieu du bâtiment principal. Pour chaque sexe il y avait une division spéciale à son tour subdivisée en quartiers. Une commission fut nommée pour l'examen des plans mais lorsque celle-ci eut visité la Salpêtrière et Charenton et qu'elle eût pris conseil de Pinel et de Georget elle estima qu'il fallait abandonner l'idée de Stéphansfelden comme trop onéreuse. Les frais de construction seuls devaient monter à 200.000 francs. En outre, nouvel argument, on craignait que l'administration autonome soit trop coûteuse et qu'en raison de son éloignement de la ville la surveillance soit difficile.

On en revient à nouveau au projet de transformation en asile d'aliénés de la maison de force de Strasbourg.

Le préfet Esmangard fit aussitôt dresser des plans et les soumit au conseil général de 1825. Les premiers devis généraux s'élevaient à 80.000 francs pour l'installation de 130 malades, mais, lorsqu'en 1826 furent déposés les devis détaillés ils atteignaient la somme de 131.000 francs. Le conseil général vota 80.000 francs et, en 1827, les plans furent soumis à l'approbation du conseil municipal et de la commission de l'hôpital. En revenant de Paris où les devis avaient dû aller recevoir l'approbation ministérielle ils étaient arrivés à 200.000 francs.

Désireux d'aboutir à toute force et d'apporter une modification au régime des aliénés le conseil général

donna l'ordre d'entreprendre les travaux, mais alors opposition subite de Paris qui craint que l'argent ne soit mal employé.

Comme le maintien des aliénés, à l'hôpital était devenu presque impossible, étant donné les conditions hygiéniques dont nous avons parlé, et qu'il était nécessaire de faire quelque chose pour eux, on décida d'arranger une partie seulement de la maison de force en asile, mais cela à titre provisoire et tout en insistant pour la construction d'un asile central. Après de longs pourparlers entre le préfet, le maire et la commission de l'hôpital, le cahier des charges des travaux fut signé en septembre 1830. Malgré cela les travaux ne furent pas entrepris et nous voyons en 1831 la commission de l'hôpital insister à nouveau avec énergie pour la non-construction d'un asile à l'intérieur de la ville et une fois de plus proposer Stéphansfelden.

Le préfet Champlouis exhume les anciens projets et nomme une commission pour les examiner à nouveau.

Celle-ci approuve les plans et charge l'architecte Villot de les étudier sous la direction du docteur Ristelhüber.

Finalement c'est le 8 juin 1832 que le conseil général rend l'arrêt par lequel Stéphansfelden était transformé en un asile d'aliénés.

D'après les plans, l'intallation était prévue pour 280 malades et devait, avec les installations intérieures, coûter 230.000 francs. A cette dépense le département devait participer pour 130.000 francs, l'hôpital de Strasbourg pour 30.000 francs et les villes et communes pour 30.000 francs.

Les travaux furent encore retardés en raison de modifications qu'à Paris demandait le conseil supérieur de l'architecture.

Parmi ces modifications il est une chose capitale, à signaler c'est que, sur la proposition de Ristelhüber on refusa les corridors pour les remplacer par des galeries couvertes « qui sont plus à recommander bien qu'elles assombrissent quelque peu les chambres ». Grâce au docteur Ristelhüber, Stéphansfelden possédait donc une installation qui distinguait cet établissement entre beaucoup d'autres et qui représentait un très grand bienfait pour les malades.

Après que le 23 juin 1833 le Parlement eut, à Paris, autorisé le département du Bas-Rhin à contracter un emprunt de 230.000 francs pour l'édification d'un asile on put, le 25 septembre de la même année, commencer les travaux d'aménagement. En automne 1835, les travaux étaient finis et le 5 novembre on transporta les quarante premiers malades venus de l'hôpital de Strasbourg.

Il n'y avait que quatorze ans que, pour la première fois, Kentzinger avait proposé Stéphansfelden.

## III

## 1835-1840.

L'installation comprenait les bâtiments suivants :

1° Le grand bâtiment central réservé à l'habitation des médecins et aux services généraux ;

2° Au sud de celui-ci et y attenant, un long bâtiment à un étage pour les aliénés hommes ;

3° A l'entrée de l'asile, le long de la route de nouveaux bâtiments réunis par un passage à hauteur du 1er étage et réservé aux pensionnaires de classe élevée ;

4° A l'ouest du bâtiment central un nouveau bâtiment pour les agités des deux sexes ;

5° Au nord on aménagea l'ancienne étable pour les épileptiques et les imbéciles.

Dans l'asile demeurait un administrateur faisant fonction de directeur et d'économe ; un médecin assistant et un interne. Les soins dans la section des femmes, la surveillance de la cuisine et de la lingerie étaient dévolus à des sœurs de charité, qui depuis la fondation de l'asile,

ont continué à remplir leur tâche avec autant de cœur que de zèle.

Pour la vérification des comptes et la surveillance des services généraux il y avait un conseil composé de M. de Schauenbourg, président, Gulden, Kassel, Hochstetter et Hebenstreich.

Le docteur Ristelhüber était nommé directeur, juste hommage rendu au créateur de Stéphansfelden ; malheureusement cette nomination contenait en germe de nombreuses discussions futures du fait que le préfet avait, dans le règlement, inscrit cette clause étrange : « Le médecin-chef devra de toute nécessité habiter Strasbourg, il se rendra chaque jour à l'asile ».

Dès le début du fonctionnement il y eut des récriminations. Le *Courrier du Bas-Rhin* tout en louant l'installation regrette que seul le médecin-chef et son interne parlent allemand.

Prochainement, quand notre drapeau flottera de nouveau à la porte de l'asile, il faudra prendre garde que le même reproche ne puisse être adressé, à l'autorité compétente. Pour pouvoir réussir en Alsace, à l'heure actuelle il faudra que tous les fonctionnaires sachent l'allemand, mais le mieux serait de prendre des fonctionnaires indigènes, car l'alsacien est une langue presque uniquement parlée par le peuple. Pendant quarante-quatre ans son patois fut presque son seul refuge contre la germanisation à outrance.

Bientôt apparurent d'autres petites difficultés comme il en existe dans presque tous les asiles. Une fois l'évêque de Strasbourg se plaint que la même chapelle

serve au culte catholique et protestant. On lui donne satisfaction, mais alors le consistoire protestant se plaint que la salle consacrée au culte est mal aérée située qu'elle est près des cabinets.

Une autre fois c'est le maire de Brumath qui refuse d'enterrer dans le cimetière communal les malades décédés à Stéphansfelden.

Mais la crise la plus grave et qui faillit amener la fermeture de l'asile fut le conflit qui, dès le début et durant des années, opposa le docteur Ristelhüber et l'économe Noroy. Comme cela se produit encore à l'heure actuelle, car quel est l'asile où médecins et fonctionnaires s'entendent parfaitement? deux camps ne tardèrent pas à se former. Le camp médical composé de Ristelhüber et de son interne Renaudin et derrière l'économe se rangaient le conseil de surveillance et les sœurs.

Bientôt c'est le préfet lui-même qui prend fait et cause pour l'économe. En septembre 1838 un incident mit le feu aux poudres. De sa propre autorité l'économe avait fait mettre une malade en cellule. S'appuyant sur le règlement, Ristelhüber exige sa mise en liberté immédiate; l'économe de se tourner alors vers le prétet qui répond par le décret suivant :

« Etant donné que le médecin en chef ne vit pas dans l'asile, l'économe est autorisé, dans le cas où les malades sont par trop agités à leur faire passer la camisole de force ou à les mettre en cellule. Il doit adresser un rapport au Préfet. Ni le médecin en chef, ni son assistant ne doivent apporter de modification au décret ».

A la suite de cela la position de Ristelhüber devenait

intenable, et, enfin, découragé, poussé à bout par une mise en demeure dissimulée d'avoir à démissionner, il le fit en effet le 16 octobre 1838.

C'est le docteur Renaudin, son ancien assistant, qui lui succède comme médecin en chef intérimaire. Le professeur Coze, de la Faculté de Strasbourg, était nommé médecin inspecteur et devait une fois par semaine se rendre à l'asile.

Ces modifications n'amenèrent aucun changement, Renaudin était sans cesse critiqué par les uns ou les autres, la moindre proposition qu'il faisait était rejetée par le conseil d'administration. Le préfet reculait devant une décision car il allait falloir d'un jour à l'autre appliquer la loi du 30 juin 1838 et l'ordonnance du 18 décembre 1839 sur l'assistance aux aliénés. Comme si ces dissentiments n'étaient pas encore suffisants, il se forma bientôt un troisième parti, ce fut la commission de surveillance qui se dressa contre l'économe, toujours soutenu par le Préfet. Les choses en étaient arrivées à un point tel que le conseil général, dans sa session de 1839, demanda des explications au Préfet. Le professeur Coze pris à partie dans la discussion avait démissionné.

Le *Courrier du Bas-Rhin* publia à ce moment, septembre 1839, une suite d'articles critiquant et l'administration et le Préfet et laissant même entrevoir la nécessité possible d'un licenciement de l'asile. Revenant sur une décision antérieurement prise par elle, la commission de surveillance demande à avoir la nomination du médecin-chef. Renaudin comprenant que

cette nouvelle attribution devait permettre à la commission de le remercier prit les devants et démissionna le 12 novembre. Son interne Feyler assura provisoirement le service. Le préfet nomme comme médecin intérimaire un docteur de Brumath, le docteur Schilling. Entre temps la commission, forte de sa décision antérieure, avait proposé un médecin-chef. Sur l'ordre du Préfet cette nomination ne revenait pas des bureaux, d'où échange d'une correspondance de plus en plus agressive de ton entre le président de la commission et le Préfet.

Ce dernier va même plus loin, sans s'occuper davantage de la nomination du médecin-chef, il nomme un médecin assistant de son choix, le docteur Rœderer. Ce fut la dernière phase de la lutte. En effet, le docteur Rœderer se présente à Stéphansfelden, mais, sous prétexte qu'il n'a pas reçu communication du décret de nomination, l'économe refuse de le laisser pénétrer dans l'asile.

Rœderer va alors trouver M. Hebenstreich, membre de la commission qui habite Brumath et le met au courant de ce qui lui arrive. Hebenstreich approuve la conduite de l'économe car personne, ajoute-t-il, ne pourra être nommé ou admis à Stéphansfelden sans avis favorable de la commission de surveillance.

Le préfet à ce moment comprit que la situation était sans issue et il dissout la commission de surveillance.

Dans son rapport au ministre, il critique amèrement commission et économe et il signale la possibilité de réaliser de sérieuses économies.

Puis, continuant ses réformes, il remercie l'économe et la surveillante en chef, nomme Renaudin médecin en chef. C'est lui qui le premier eut à appliquer la loi de 1838.

En 1840, Richard est nommé directeur de l'asile et c'est à lui qu'il faut faire remonter l'honneur d'avoir vraiment ressuscité Stéphansfelden.

## IV

## 1840-1870

Richard était un homme doué d'un réel génie d'organisation et il s'employa de toutes ses forces, à remettre Stéphansfelden sur pied.

Les détails biographiques qui suivent ont été empruntés par Stark à une brochure que fit paraître Spak, un ami de Richard, mais il donne pas d'indication bibliographique.

Né à Genève, Richard y fit de sérieuses études classiques, puis, à 20 ans, il est précepteur d'un prince valaque à Pise, de là il passe à Rome, puis à Paris où il complète ses études de médecine, de sciences et de littérature. Plus tard il est à Bordeaux comme secrétaire particulier du chef du cabinet du département de la Gironde. C'est là que vint le trouver le décret le nommant directeur de Stéphansfelden, au moment même où il était sur le point d'accepter la chaire de zoologie nouvellement fondée à l'Université de Bordeaux. Se documen-

tant consciencieusement sur la situation des asiles français il arrive à Stéphansfelden le 10 juillet 1840.

Deux documents nous montrent ce qu'il espérait réaliser et les résultats de ses efforts : c'est d'abord quelques jours après son arrivée sa lettre au Préfet : « Je suis persuadé, lorsque certaines améliorations auront été apportées que l'asile retrouvera la faveur du public et que, d'ici deux ans, Stéphansfelden sera cité comme l'asile le mieux organisé de France ».

Le deuxième document est une lettre écrite en 1842 par un médecin belge, le docteur Crommelinx, à la suite d'une visite à l'asile :

« J'ai trouvé à Stéphansfelden un asile modèle presque à la hauteur de celui de Paris en ce qui concerne l'effort fait pour les soins donnés aux aliénés, mais le dépassant de loin dans la commodité des bâtiments, sans atteindre pourtant la perfection des asiles anglais. L'agencement de Stéphansfelden a fait faire un pas de géant à l'assistance aux aliénés ».

Richard s'attache à la réorganisation des différents services, travaille à l'instruction du personnel et en peu de temps remet l'asile sur pied. Très partisan du travail des aliénés il fait construire des ateliers, fait élever de nouveaux bâtiments et, reprenant les idées de Fodéré il organise une exploitation rurale qui sera son grand souci durant toute sa direction.

En août 1840, l'inspecteur général Ferrus visite Stéphansfelden. Dans son rapport il conclut à la nécessité d'agrandir les bâtiments de façon que l'asile pût aussi recevoir les malades des départements voisins.

Des plans furent envisagés par l'architecte Klotz et Richard sur les indications de Ferrus et lorsqu'on arrêta, en 1842, les plans définitifs ils se trouvèrent si bien répondre aux besoins que jusqu'en 1880 on continua les réformes qu'ils laissaient prévoir.

C'est à Stéphansfelden que pour la première fois furent employés les pavillons séparés et c'est l'asile alsacien qui servit de modèle par la suite à tous les asiles à pavillons séparés. On a trop tendance à dire en France que ce mode de construction est moderne et vient d'Allemagne.

Dans chaque pavillon les salles de réunion et les réfectoires étaient au rez-de-chaussée et les dortoirs au premier étage.

Voici l'ordre dans lequel furent exécutés les travaux.

**1841-1844.**

Transport des services généraux dans un des pavillons proche de l'entrée et agencement d'une division des femmes dans le bâtiment central.

Surélévation d'un étage sur le quartier des hommes tranquilles.

Agencement d'une buanderie et d'une pharmacie.

Construction de deux quartiers d'agités.

**1845-1848.**

L'ancien quartier d'agités est éloigné et à sa place on construit un quartier pour les épileptiques hommes.

Construction de la ferme, d'un quartier d'épileptiques

femmes; de la grande aile pour les femmes tranquilles.

**1849-1853.**

Plantation du jardin pour les malades, construction d'une infirmerie et de bains pour les femmes; d'un amphithéâtre.

Agencement des magasins et des cuisines dans les locaux de l'ancienne buanderie.

Agrandissement des deux divisions de pensionnaires, adjonction de galeries à ces locaux.

**1854-1859.**

Construction de chambres d'isolement près du quartier des hommes calmes.

Nous passons sous silence d'autres travaux tels qu'agrandissements des services généraux ou de la ferme.

Il faut remarquer, telle était bonne la gestion de Richard, que c'est l'asile qui paya presque entièrement les frais de ces agrandissements car le département ne donna que 35.000 francs et le reste, soit près de 800.000 francs, fut payé par les économies de l'administration.

De pair avec les agrandissements des bâtiments marchaient les agrandissements territoriaux, tout autour de l'asile les champs étaient cultivés par les malades, si bien que dès 1845 Rœderer pouvait dire que Stéphansfelden, avec l'activité champêtre qui l'entourait, ressemblait plus à une exploitation fermière qu'à un asile.

Comme autres fondations de Richard nous citerons encore : en 1842 la création d'une école pour aliénés et

d'une caisse de secours alimentée par les malades et qui permettait de remettre un petit pécule au malade indigent qui voulait reprendre sa place dans la vie. Cette fondation a depuis été imitée de nombreuses fois dans tous les pays. Il organisa également une caisse d'épargne pour le personnel hospitalier.

Le nombre des malades avait été en augmentant. De 62 à l'ouverture de l'asile, il était passé à 303 en 1844 et avait encore augmenté en 1850, lorsque Henri Dagonet fut nommé médecin-chef de Stéphansfelden.

Fils de Grégoire Dagonet, créateur de l'asile de Châlons-sur-Marne qui a laissé un nom justement estimé de médecin remarquable et d'administrateur hors ligne, Henri Dagonet avait été de bonne heure orienté vers la psychiatrie. Il avait d'abord rempli les fonctions d'interne à l'asile de Fains où il avait eu Renaudin comme chef.

Un mois après sa thèse, le 20 juin 1845, il était nommé interne à Maréville. Le 5 juillet 1850, ses travaux scientifiques et sa connaissance approfondie de la langue allemande le désignèrent, malgré son jeune âge, il était né en 1823, pour le poste de médecin-chef de l'asile de Stéphansfelden rendu vacant par la démission de Rœderer.

Là ne se bornait pas son ambition, et, le 15 novembre 1853, il prenait part au concours d'agrégation en médecine ouvert devant la Faculté de médecine de Strasbourg et fut reçu à la même promotion que Hergott et Kœberlé en chirurgie et Léon Coze dans les sciences accessoires.

Son rôle à la Faculté de Strasbourg fut considérable, non seulement il inspira de nombreuses thèses sur l'aliénation mentale mais il eut surtout le mérite de fonder à Strasbourg l'enseignement officiel de la psychiatrie. Les élèves du service de santé militaire qui se pressaient à ses leçons cliniques de Stéphansfelden le suivirent à Strasbourg, et comme le disait le docteur Picqué à ses obsèques en 1902 : « Il est regrettable que l'Université de Paris ne se soit pas appliquée à continuer après la guerre de 1870, de concert avec l'autorité militaire, l'enseignement du professeur Dagonet' si utile aux médecins de l'armée qui ont à juger à chaque instant l'état mental des jeunes soldats traduits devant les tribunaux. »

Ce fut vraiment la belle époque pour Stéphansfelden qui avait à la fois un homme de tête comme directeur et un homme de cœur comme médecin-chef.

Tandis que Richard s'occupait de faire régulariser le cours de la Zorn dont les crues fréquentes laissaient en se retirant des eaux stagnantes et des fonds marécageux qui entretenaient des épidémies parmi les malades, Dagonet toujours à la recherche de moyens curatifs nouveaux imaginait l'alitement prolongé dans les cas d'excitation maniaque. C'est lui le premier qui fit paraître les résultats de cette méthode alors inconnue, comme moyen thérapeutique systématique dans les *Annales médico-psychologiques* en 1864.

En 1854, une épidémie de choléra sévissant à Strasbourg, on édifia en hâte des baraquements pour les cholériques mais l'épidémie ne prit pas de grandes proportions.

Ce fut également pendant le temps où Richard était directeur que l'on construisit la ligne de chemin de fer de Strasbourg à Paris, on avait projeté de construire la gare de Brumath dans les prairies qui s'étendent entre cette localité et Stéphansfelden. Mais Richard craignant, comme c'était l'opinion courante alors, l'influence néfaste du chemin de fer sur les aliénés, s'opposa de toutes ses forces à ce projet.

Richard meurt le 11 juillet 1859, mais ses successeurs n'eurent qu'à continuer à faire exécuter ses projets, et jusqu'à la guerre les fonds nécessaires à la construction des bâtiments furent pris sur les revenus de l'asile.

A Richard succède Bès de Berc sous la direction duquel on édifia les deux divisions de gâteux.

A la mort de Bès de Berc, le 31 janvier 1869, Ménéguin fut nommé directeur intérimaire et remplacé par du Motey.

Il était à peine installé que la guerre éclata ; les malades évacués sur les asiles de l'intérieur ou à Strasbourg, les bâtiments furent occupés par les troupes françaises, puis, après la bataille de Wœrth et pendant toute la durée du siège et même après, par les troupes bavaroises.

Voici quel était, en décembre 1870, l'aspect général de l'asile.

En bordure de la route, les bureaux d'administration et la maison d'habitation des employés mariés (1).

De chaque côté de la cour les deux pavillons d'examen (3-3').

Derrière deux quartiers de pensionnaires payants (2-2').

Le bâtiment qui date de la fondation, avait été

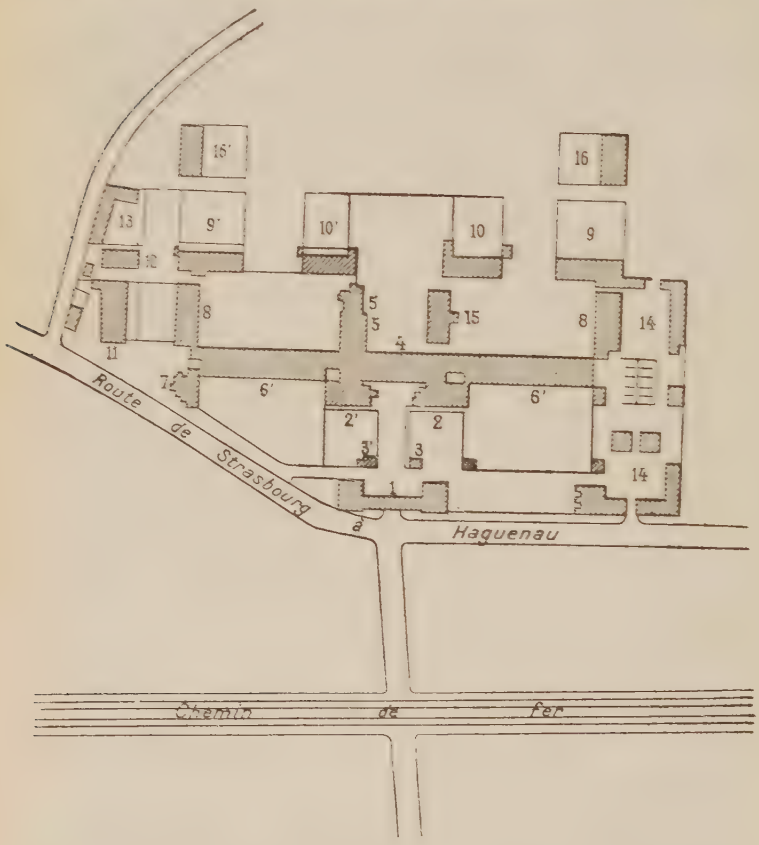


Plan II.

1. Maison d'habitation des employés mariés et bureaux d'administration. — 2. 2' Quartier de pensionnaires payants. — 3. 3' Salles d'examen. — 4. Rez-de-chaussée, pharmacie, 1er étage, pensionnaires femmes, 2e étage, sœurs et personnel célibataire. — 5. 5' Chapelle catholique, salle de reunion protestante. — 6. Hommes calmes et infirmerie. — 6' Femmes calmes et demi-calmes. — 7. Amphithéâtre. — 8. Hommes demi-calmes, bains generaux — 9. 9' Isolés. — 10. 10' Épileptiques. — 11. Buanderie et boulangerie. — 12. Séchoir. — 13. Poulailler. — 14. Ferme et ateliers. — 15. Cuisine. — 16. Gateux.

remanié et agrandi et formait la section des hommes calmes et l'infirmerie (6).

La pharmacie était également placée dans ce bâtiment (4).

L'amphithéâtre et les bains généraux avec un quartier de malades à demi tranquilles en formaient l'aile gauche (7-8).

A gauche également de l'allée centrale se trouvait la chapelle catholique et la salle de réunion pour le culte protestant (5) faisant face aux cuisines (15).

Derrière, et séparés par une allée transversale, deux quartiers d'idiots (9-9') et deux quartiers d'épileptiques (10-10').

Plus en arrière enfin deux quartiers de gâteux (16-16').

En bordure de la route de Brumath se trouvait la buanderie, la boulangerie (11), le séchoir (12) et le poulailler (13).

De l'autre côté, sur la route de Strasbourg, l'entrée de la ferme (14).

Comme on le voit, Stéphansfelden formait un tout autonome et les modifications apportées depuis la guerre n'ont pas changé sensiblement le plan primitif de Richard.

# CONCLUSION

L'assistance aux aliénés en Alsace depuis 1800 jusqu'en 1870, peut se résumer en trois périodes principales.

De 1800 à 1835, doléances sur le malheureux sort des aliénés à l'hôpital de Strasbourg, projets, contre-projets, enquêtes, contre-enquêtes, pour finalement aboutir à la création de l'asile de Stéphansfelden, proposé pour la première fois en 1819.

Une deuxième période qui s'étend jusqu'en 1840 est marquée par la lutte constante entre la commission de surveillance, l'économe et les médecins, Ristelhüber d'abord puis, lorsque excédé il eut démissionné, Renaudin.

C'est en 1840 que Richard, nommé directeur de l'asile inaugure une troisième période pendant laquelle furent réalisées la plupart des transformations qui firent de Stéphansfelden un asile moderne et même, sur certains points, tel que la disposition par quartiers isolés, le placèrent à l'avant-garde des asiles.

En même temps le docteur Dagonet innovait des méthodes de traitement parmi lesquelles il faut citer le traitement par l'alitement.

Au moment de la guerre, Stéphansfelden, qui recevait les malades de la Haute et de la Basse-Alsace, pouvait passer pour un asile modèle.

Vu : le Président,
BALLET

Vu : le Doyen,
LANDOUZY

Vu et permis d'imprimer :
Le Vice-Recteur de l'Académie de Paris,
L. LIARD

# BIBLIOGRAPHIE


ESQUIROL. — *Traité du délire.*

PITON. — *Strasbourg* (*Histoire de*).

*Bericht über die Verwaltung der vereinigten Bezirks-Irren-Anstalt-Stephansfelden-Hördt*, erstattet von den Direktor- und Oberarzt D. STARK. Strasbourg, 1886.

*Geschichtlich Notizen über die Stadt Brumath* zusammengestellt von BOSTETTER. Strasbourg, 1896.

Die geschicht der psychiatrischen Abteilung im Bürgerspital zu Strasbourg vom Jahr. 1782-1882 von ROSENFELD. *Strass. med. Zeitung* 10 Hft, 1911.